



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 10 décembre 2019 à 15 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présentes, mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale et M^e Geneviève Leduc, greffière.

CE-2019-916*

ADOPTION DU BUDGET 2020 ÉTABLISSANT LES REVENUS ET LES DÉPENSES À 651 812 000 \$

CONSIDÉRANT QUE ce comité et le conseil municipal ont procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2020 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le budget pour l'année commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre 2020, établissant les revenus et les dépenses pour la période au montant de 651 812 000 \$.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-917*

ADOPTION DU PLAN D'INVESTISSEMENTS - VOLET MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES DE LA VILLE DE GATINEAU POUR LES ANNÉES 2020, 2021 ET 2022

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'investissements - Volet maintien des infrastructures, a été préparé sur cinq ans et que son adoption est sur trois ans, comme précisé à l'article 473 de la *Loi sur les Cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE suite à la tournée des caucus de secteurs, le comité exécutif a procédé à une revue du Plan d'investissements - Volet maintien des infrastructures lors de la séance du 16 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'étude du budget qui s'est déroulée du 11 au 14 novembre 2019, le Programme d'investissements – Volet maintien a été étudié par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'étude du budget, suite aux recommandations concernant les travaux du Comité d'analyse approfondie du budget, il a été recommandé de maintenir le principe de la taxe dédiée aux infrastructures en ajustant la hausse à 0,5 % en 2020 plutôt qu'à 1 %;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'étude du budget, suite aux recommandations concernant les travaux du Comité d'analyse approfondie du budget, il a aussi été recommandé le maintien du niveau du Plan d'investissements de 2020, en comblant le manque à gagner dû à la hausse moins importante de la taxe dédiée par le recours accru à l'endettement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé aux décisions finales du Plan d'investissements - Volet maintien, le 14 novembre 2019 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le Plan d'investissements 2020 à 2022 – Volet maintien des infrastructures qui fait partie intégrante de la présente résolution, pour un montant total de 465 866 000 \$, dont un montant de 197 773 000 \$ pour l'année 2020.

Ruisseau Wabassée (projet subventionné à 40 %)	56 275 000 \$
Programme de réfection d'aqueduc et d'égout	49 660 000 \$
Programme de réfection du réseau routier	27 400 000 \$
Usines d'eau potable et des eaux usées	14 793 000 \$
Mise à niveau des édifices	12 908 000 \$
Remplacement des véhicules et machinerie	6 262 000 \$
Logement social et revitalisation	5 465 000 \$
Autres interventions sur le réseau routier	5 065 000 \$
Plan directeur informatique	4 300 000 \$
Environnement	4 245 000 \$
Aménagement des parcs et des espaces verts	3 500 000 \$
Autres dépenses d'infrastructures	7 900 000 \$
Total	197 773 000 \$

Les sources de financement projetées pour l'année 2020 se résument comme suit :

Règlements d'emprunts	76 004 000 \$
Augmentation de la dette – Nouvelles normes de Québec	1 190 000 \$
Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC)	22 510 000 \$
Paievements comptants	17 395 000 \$
Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec	20 993 000 \$
Fonds dédiés aux infrastructures	40 800 000 \$
Surplus libre d'opérations	1 275 000 \$
Réserve cycle de vie	5 100 000 \$
Fonds de roulement	4 400 000 \$
Soldes disponibles de projets antérieurs	6 057 000 \$
Surplus affectés – Programme de remboursement volontaire	1 400 000 \$
Fonds réservés - Fonds de parcs et terrains de jeux (10 %)	649 000 \$
Total	197 773 000 \$

Les règlements d'emprunt devront faire l'objet d'une approbation par le conseil municipal.

Le trésorier est autorisé à déroger à la Politique de la gestion de la dette afin de financer le manque à gagner dû à la hausse moins importante de la taxe dédiée par le recours accru à l'endettement.

Le trésorier est autorisé à puiser les sommes nécessaires aux différents fonds énumérés (paiements comptants, fonds dédiés aux infrastructures, fonds de roulement, fonds réservés – Fonds de parcs et terrains de jeux (10 %), surplus libre d'opérations, réserve cycle de vie, surplus affectés – Programme de remboursement volontaire, soldes disponibles de projets antérieurs) et selon le maximum prévu au tableau de financement ci-haut.

Les emprunts au fonds de roulement sont remboursables sur une période de trois ans, et ce, débutant le 1^{er} janvier 2021.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-918*

AUTORISATION DE PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2020

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter qu'un document explicatif du budget soit publié dans des journaux diffusés sur le territoire de la municipalité, conformément aux dispositions de l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*, au lieu de le distribuer à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^e GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif